



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Motion de soutien au Sictou  
pour le projet de sécheur solaire

Décision n° 22 07 05

*L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Christian Dragoni, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Michel Lottier par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Noël Albin par Monsieur Alain Alessio, Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Béatrice Ellul, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul.

**Absent non représenté** : Monsieur Gérard Saramito

*Mme Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance.*

M. De Zordo, souligne l'intérêt de l'action du SICTEU pour ses six communes adhérentes et pour leurs habitants, ainsi que celui du projet de sécheur solaire dont la construction est prévue sur la station d'épuration de Drap pour valoriser les boues de la station et réduire le coût de leur traitement.

Le traitement des eaux usées des six communes adhérentes du syndicat intercommunal génère, en effet, la production de boues qui, en raison, de leur taux d'humidité élevé représentent des tonnages importants et nécessitent des déplacements coûteux pour être traitées sur des sites extérieurs au département (Bouches-du Rhône, voire Hérault).

Afin de remédier à cette situation le SICTEU porte le projet d'installation d'un sécheur solaire qui permettra de réduire le taux d'humidité des boues à un taux de 10%. Ce qui rendra possible leur utilisation en tant que combustible de substitution dans le four de la cimenterie VICAT distante d'une dizaine de kilomètres de la station, contre plusieurs centaines pour les lieux de traitement actuels.

L'intérêt de ce traitement est à la fois économique et écologique, dans la mesure où les coûts du transport et son impact sur la qualité de l'air s'en trouveront fortement réduits.

L'utilisation des boues séchées en tant que combustible de substitution d'une partie des combustibles fossiles nécessaires au chauffage des fours à ciment contribuera, de son côté, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, objectif du PCAET en cours d'élaboration conjointe par la CCPP et la CARF.

**AR Prefecture**

006-240600593-20220705-CC220705-DE  
Reçu le 07/07/2022  
Publié le 07/07/2022

**Ce projet est inscrit au CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) signé en 2020 entre la CCPP et la Région Sud, ainsi qu'au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Energétique) signé en 2021 entre la CCPP et l'Etat.**

**Décision n° 22 07 05**

S'agissant d'un projet qui va permettre de réduire le coût du service de traitement des eaux usées et va avoir un impact direct sur la transition écologique de notre territoire en permettant une valorisation locale d'une partie de ses déchets, le conseil de la CCPP exprime son entier soutien au SICTEU et à son projet de sécheur solaire.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son conseiller communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Adopte** cette motion de soutien au projet de sécheur solaire du SICTEU
- **Dit** que cette motion sera transmise au préfet du département, au président du conseil départemental et au président du conseil régional.

*Nombre de conseillers en exercice : 30*

*Nombre de présents : 19*

*Nombre de votants : 29*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Mme Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
C. BLANC-RICORT**



**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**

